

Enfants expulsés : « il était mon meilleur ami »

SOCIÉTÉ. À Rezé et Saint-Herblain, des collégiens ont appris à la rentrée qu'ils ne verraient plus leurs amis géorgiens, dont les familles ont été expulsées pendant les vacances scolaires.

Devant le collège Salvador-Allende de Rezé, où un rassemblement de soutien aux familles géorgiennes expulsées a été organisé mardi 22 avril, Enzo, 15 ans, est ému. « Luka était mon meilleur ami », lâche-t-il, entouré de ses camarades Ruben et Gaspard. « C'était comme un frère, on faisait du sport ensemble, il venait chez moi jouer à la console et c'est très dur pour nous de savoir qu'on ne le verra plus ». Luka, 14 ans, en classe de troisième, était scolarisé depuis trois ans au collège Le Hérault de Saint-Herblain. La procédure d'éloignement étant intervenue soudainement pendant les vacances scolaires, ses amis n'ont même pas pu le saluer une dernière fois. Amandine, la maman d'Enzo, encaisse, elle aussi. « Les enfants n'ont pas compris, ça a été très compliqué de leur expliquer. Pour des ados de 15 ans, c'est tellement injuste ».

« Luka est physiquement marqué par cette épreuve et en colère »

Le jeune garçon était en France depuis juillet 2022, avec sa petite sœur et ses parents. Le couple avait formulé une demande d'asile, qui leur a été refusée. Les policiers sont venus les déloger, à l'aube, avant qu'ils prennent un avion vers leur pays d'origine. Elizabeth



Ruben, Gaspard et Enzo, 14 et 15 ans, entourés de leurs mamans, pensent à leur ami Luka, expulsé en Géorgie pendant les vacances.

Presse Océan - Olivier Lanrivain

Caillé était la professeure de Luka, elle a pu entrer en contact avec lui. « Il est physiquement marqué par cette épreuve et je l'ai trouvé en colère. La procédure l'a beaucoup choqué, il m'a dit qu'il n'était pas un voyou », confie-t-elle. « Luka est un élève exemplaire qui devait passer son brevet comme les autres. Il se projetait dans une seconde générale ». La famille est décrite comme un modèle d'intégration,

avec une maman qui travaillait, apprenait le français. « Que faut-il faire de plus ? », interroge l'enseignante. À Rezé, Anastasia, 11 ans et Aleksandre, 13 ans, étaient en classe au collège Salvador-Allende, jusqu'au 8 avril, date où ils ont également dû quitter la France avec leur maman. Mayar, 13 ans, en est bouleversée. « C'est radical. Ce n'est pas comme si elle avait fait quelque chose de

mal ». La famille était arrivée en 2021. Xavier, qui enseigne le français aux familles allophones du collège Allende, les connaissait bien. « Je les ai eus pendant deux ans, le couple venait ensemble jusqu'à ce que le monsieur parte travailler à Paris », se souvient-il.

D'autres familles inquiètes

Venue participer au rassemblement, Madona, mère de famille géorgienne, prend aussi des cours de français avec Xavier. Elle attend toujours sa régularisation, mais sa fille aînée Mariam, 19 ans, a obtenu des papiers, « parce que je suis arrivée en France avant mes 13 ans », explique cette dernière, dans un français parfait. « Mon père avait des problèmes avec l'État en Géorgie, on était des cibles, poursuivis en voiture ». L'expulsion des familles lui fait-elle peur ? « Ouibien sûr », reconnaît-elle. « C'esera très difficile de retourner au pays maintenant ». C'est ce que risque Tamar, également bénéficiaire des cours de français. Cette Géorgienne est arrivée en France en 2022 avec ses parents malades, son mari et trois de ses enfants. La petite quatrième est née en France. « Nous avons peur, oui. Tous les jours », exprime-t-elle dans un français approximatif. « C'est très long. C'est difficile », confie-t-elle, son bébé de quelques mois dans les bras.

Emilie Plantard

ZOOM



Les proches de la famille Géorgienne ont dû réunir leurs affaires. Photo Presse Océan-EP

Une solution d'hébergement à La Montagne

Réfugiés. Il était 5h30 quand les policiers sont venus frapper à la porte de cette famille géorgienne, hébergée dans un logement réservé aux demandeurs d'asile à La Montagne. « La maman était au travail, ses enfants l'ont appelée. Ils ont dû laisser toutes leurs affaires », sait une bénévoles du Collectif d'Accueil des Réfugiés à La Montagne (Carlam), qui apporte son soutien aux réfugiés. « Nous les connaissons bien. Les parents tra-

vaillaient, les deux enfants étaient scolarisés, parlaient français ». Arrivée en 2021, cette famille a été déboutée du droit d'asile en 2023, précise la préfecture. « On voit qu'ils veulent montrer l'exemple mais c'est violent. Pour eux et pour nous », témoigne la bénévole. « Et puis on ne comprend pas les motivations. C'est la Géorgie cette fois, mais la prochaine ? », s'interroge-t-elle. La famille a été provisoirement relogée par le 115.



Élus et enseignants « indignés »

Mobilisation. Dans la foule rassemblée devant les grilles du collège Salvador-Allende de Rezé, mardi 22 avril, Agnès Bourgeois, maire de Rezé, a saisi le mégaphone pour dire sa colère. « Ce qui s'est passé est inadmissible. Personne n'a été prévenu. On ne laissera pas tomber cette famille ». À ses côtés, Julie Laernoes et Ségo-lène Amiot, députées (NFP) de la quatrième et troisième circonscriptions de Loire-Atlantique, et Marie Vitoux, adjointe écologiste à la maire de Nantes. Mais surtout de nombreux enseignants, syndiqués ou non. Dominique Avril, directeur de l'école Château-Sud, ne cache pas son exaspération. « Tout le monde est écoeuré, indigné », lâche-t-il. « Je ne suis pas le seul à espérer qu'ils reviennent ». Une enseignante connaissait la famille de Saint-Herblain. « C'est dur. C'était une famille exemplaire ».

Photo PO - Olivier Lanrivain

Pourquoi ces procédures sur des familles géorgiennes ?

Les expulsions de trois familles géorgiennes, suivies du retour dans leur pays d'origine dans la foulée, pour deux d'entre elles, ont suscité une vague d'émotion dans leur entourage, en particulier celui des enfants.



La famille de Tamar, géorgienne, attend une régularisation de sa situation en France. PO - Olivier Lanrivain

Expulsions locatives

La préfecture de Loire-Atlantique dit avoir appliqué des décisions prises par le tribunal administratif de Nantes. « Ces familles occupaient indûment des hébergements depuis plusieurs années », précisent les services qui expliquent avoir mis fin à une situation « qui pénalisait d'autres familles de demandeurs d'asile en attente de déplacements ». Ces dispositions ne sont pas nouvelles, « mais on constate qu'il y a plus de mesures d'expulsions des hébergements pour des

profils qui bénéficiaient d'une certaine tolérance », reconnaît maître Thibaut Philippon, avocat en droit des étrangers à Nantes. La préfecture reconnaît répondre aux orientations gouvernementales destinées à fluidifier le parc d'hébergement destiné aux demandeurs d'asile. « Ce qui peut me poser

problème, c'est que normalement, la préfecture doit avoir urgence à expulser », regrette l'avocat.

Mesures d'éloignement

Les familles de Rezé et Saint-Herblain se sont vues imposer une mesure d'éloignement, c'est-à-dire qu'elles ont été reconduites en Géor-

gie. « Les autorités géorgiennes ont, par ailleurs, délivré des laissez-passer consulaires pour l'ensemble des personnes concernées », ajoute la préfecture, stipulant que les deux familles avaient fait l'objet de mesures portant obligation de quitter le territoire français (OQTF) et n'avaient pas formulé de recours auprès des autorités judiciaires. La famille qui était hébergée à La Montagne a bénéficié, quant à elle, d'un délai pour lui permettre de mettre en place son retour en Géorgie.

Enchiffres

Selon les chiffres du ministère de l'intérieur, 3480 ressortissants géorgiens ont formulé une première demande d'asile en 2024, soit 3 % du nombre de demandeurs d'asile en France. C'est 43 %

de moins qu'en 2023. La France a été la destination de nombreux Géorgiens après la pandémie de Covid-19 (+ 103,4 % de demandes d'asile entre 2020 et 2021), bien que le pays soit inscrit sur la liste des pays d'origine sûrs depuis 2013. Les candidats à l'asile évoquent les problèmes politiques, les risques liés à la mafia, à la corruption, les problèmes d'accès aux soins, « mais il faut pouvoir le justifier », explique maître Philippon. Sur le site de l'ambassade de France en Géorgie, il est précisé que « 965 ressortissants géorgiens en situation irrégulière sur le territoire français ont été reconduits en Géorgie en 2023, soit une augmentation de 23 % du nombre d'éloignements par rapport à 2022 ».

Emilie Plantard